

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Maire.

Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

Excusés : BALANSA Jean-Louis, SOULA Caroline.

Procuration : SOULA Caroline a donné procuration à SOUBIES Sébastien.

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

1) Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 janvier 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Gilles EYCHENNE fait remarquer que son intervention concernant la réunion prévue le 10 février au Fossat avec le SMAHVL, Monsieur CHIBLI, Monsieur PANIFOUS et Monsieur BERDOU n'a pas été mentionnée dans le procès-verbal.

Informations de Monsieur le Maire :

- En ce qui concerne l'assainissement de la salle communale, l'entreprise MAFFRE a été attribuée pour réaliser les travaux.
- À la suite de la visite de Monsieur FOSSET, le point de ramassage scolaire sera déplacé à proximité de la salle communale. Un banc sera installé sous le hall de la salle pour les enfants.
- L'empierrement du chemin du Pontet et du chemin d'en Bas a été effectué par Jean-Louis BALANSA. Cette opération a nécessité deux camions de 16 tonnes de gravier pour un coût de 806 €. La facture des travaux n'a pas encore été reçue.
- L'Association MONDELYBRE a restitué à la commune la subvention de 500€ accordée par le conseil municipal en 2024, en raison de l'annulation du projet de panneau solaire flottant sur le Lac de Mondély.

2) Compte Financier Unique de 2024 :

Madame FOURNIÉ Arièle, 1^{er} adjoint, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé par Monsieur DEJEAN Jean Paul, Maire

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CFU						
Résultats reportés		32 042.04		212 026.02	-	244 068.06
Opérations de l'exercice	23 063.61	14 548.03	99 155.62	144 189.03	122 219.23	158 737.06
Totaux	23 063.61	46 590.07	99 155.62	356 215.05	122 219.23	402 805.12
Résultats de clôture		23 526.46		257 059.43	-	280 585.89
Restes à réaliser	4 998.00	-			4 998.00	-
Totaux cumulés	28 061.61	46 590.07	99 155.62	356 215.05	127 217.23	402 805.12
RESULTATS DEFINITIFS		18 528.46		257 059.43		275 587.89

Le Conseil Municipal vote :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	PROCURATION : 1
----------	------------	----------------	-----------------

Délibération prise

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 257 059.43€
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A) Résultat de l'exercice	+ 45 033.41
B) résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	+212 026.02
C) Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 257 059.43

D) Solde d'exécution d'investissement	+ 23 526.46
---------------------------------------	-------------

E) Solde des restes à réaliser d'investissement	- 4 998.00
---	------------

F) Besoin de financement (= D+E)	0.00
---	-------------

AFFECTATION = C	+ 257 059.43
------------------------	---------------------

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
--	-------------

2) Report en fonctionnement au 002 (budget 2023)	+ 257 059.43
---	---------------------

Délibération prise à l'unanimité plus une procuration

4) Vote des Taxes Locales 2025 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales pour l'année 2025 afin d'élaborer le budget primitif. La dernière augmentation a été en 2022.

Délibération prise à l'unanimité des présents pour augmenter les taxes locales de 2 % en 2025.

Les nouveaux taux seront :

- | | |
|------------------------------|---------|
| - Taxe Foncière (bâti) : | 26.31 % |
| - Taxe Foncière (non bâti) : | 43.90 % |
| - Taxe d'Habitation RS | 9.23 % |

5) Prévisions pour le budget 2025 :

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous pour l'année 2025 de la manière suivante.

Liste	Prévision 2025
Fonds Unique Habitat (Département)	166
Coopérative école primaire du Mas d'Azil	150
Foyer socio-éducatif du Mas d'Azil	100
Association Micheline GOYENECH	100
Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil	150
Association Entraïdes	120
Comité des fêtes de Gabre	1500
Total	2286

- Une subvention a été demandée par l'Association Départementale des Secrétaires de Mairie de l'Ariège pour montant de 30 €. La secrétaire de mairie se renseigne, et en fonction il sera décidé si la commune participe ou pas.
- Panneau Pocket : le conseil municipal décide de renouveler l'abonnement, prix 180 €
- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat : à partir d'octobre 2025, le programme Windows 10 ne recevra plus de mises à jour, et l'ordinateur actuellement utilisé à la mairie est trop ancien pour être mis à niveau vers Windows 11.

La seule solution consiste donc à remplacer l'ordinateur.

Le changement se limiterait à la tour, étant donné que le clavier, la souris et l'écran sont encore fonctionnels.

À cet effet, des devis ont été sollicités auprès de la société JSD Informatique, avec deux options de processeur : Intel i5 ou Intel i7, ainsi qu'un devis de Monsieur CAMBUS (prestataire informatique) pour le transfert des données.

Le conseil décide à l'unanimité de choisir le devis avec le processeur Intel i7 et de prévoir les montants nécessaires au budget primitif 2025.

6) Questions diverses :

- Problème d'évacuation des eaux usées aux logements de la tour : le maire va demander à BALANSA Jean-Louis s'il peut réaliser les travaux.
- Plainte déposée à la Gendarmerie par rapport à la dégradation de la Fresque, l'assurance GROUPAMA couvre le devis établi par Mme ASSIE, après déduction de la franchise de 348€. L'Association MONDELYBRE a informé la commune du souhait de contribuer aux frais de restauration de la Fresque à hauteur du montant de la franchise.
- Un dossier va être monté en prévision d'installation de caméras de vidéo protection.
- Proposition de relancer le marché d'été.
- Altercation sur le projet d'aide au SMAHVL, l'ambiance est pesante. La proposition de tenir une réunion de travail à huis clos pour trouver des solutions pour le SMAHVL est en suspens, car le conseiller ayant formulé la demande a quitté la salle.

Fin de la séance 23h15

Le secrétaire de séance
SOUBIES Sébastien



Le Maire
DEJEAN Jean Paul



